



Aubervilliers, le 24 Janvier 2012

**A l'attention de Mmes. & MM.**  
**Les Présidents d'Associations Spécialisées de Race**  
**des Sociétés Canines Régionales**  
**des Fédérations Canines Régionales & leurs Associations Affiliées**  
**et membres du Conseil d'Administration de la SCC**  
**Cedia, Cynoprint**

Sec/CED/SM/02/2012/C/R

Madame  
Monsieur le Président,

Depuis quelques mois vous êtes harcelés dans le cadre des manifestations que vous organisez sur la présentation de chiens ayant les oreilles coupées.

Nous interrogeons aujourd'hui le Ministère de l'Agriculture à ce sujet.

En attendant, et par mesure conservatoire, **à partir du 1<sup>er</sup> Mars 2012**, les seuls chiens à oreilles coupées admis dans le cadre des manifestations organisées en France, seront les chiens nés en France ayant subi une otectomie avant le 28 Août 2008.

Cette mesure évoluera en fonction de la réponse du Ministère et vous en serez immédiatement informés.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments très distingués.

Le Président

**Christian EYMAR-DAUPHIN**